

Créer les conditions, du point de vue spatial, permettant la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032

Objectif

En raison de diverses modifications importantes, des nouveaux défis relatifs à l'exécution des peines ainsi que de l'urgente nécessité de rénover et d'assainir certaines infrastructures, la Direction de la sécurité (DSE) du canton de Berne a élaboré la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032. Les mesures ayant une incidence spatiale doivent, en vue de leur mise en œuvre, être garanties dans le plan directeur.

Objectifs principaux : C Créer des conditions propices au développement économique

Intervenants

Canton de Berne OACOT
OEJ
OIC
POCA
SMH
Confédération Office fédéral de la justice
Autres cantons Cantons concordataires

Réalisation

À court terme jusqu'en 2026
 À moyen terme entre 2027 et 2030
 Tâche durable

État de la coordination en général :

Coordination réglée

Responsabilité : OIC

Mesure

Sur proposition de la Direction de la sécurité (DSE), le Conseil-exécutif a porté à la connaissance du Grand Conseil le « Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 – scénario de mise en œuvre stratégique » du 8 mai 2019, après l'avoir arrêté en date du 15 mai 2019 (ACE 507/2019). Le Grand Conseil en a pris connaissance le 11 septembre 2019. Dans le cadre de la planification stratégique, des mesures particulières ont été décidées pour chaque site et assorties de priorités temporelles. Les mesures ayant des répercussions spatiales pourront, sur cette base, être inscrites en tant qu'éléments de coordination réglée dans la fiche de mesure en vue de leur mise en œuvre (cf. verso).

Démarche

1. Concrétisation du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire pour les différents sites. La première étape consistera à mettre en œuvre les projets « Prison régionale et établissement pénitentiaire de Witzwil » et « Détention administrative, réaffectation du foyer de Prêles ». Elle sera également l'occasion de lancer la planification de la rénovation de l'établissement pénitentiaire de Hindelbank.
2. Intégration dans le plan directeur cantonal des mesures ayant une forte incidence sur l'espace et l'environnement.
3. Réalisation des différents projets de construction.

Interdépendances/objectifs en concurrence

- Classement de terres agricoles en zone affectée à des besoins publics / utilisation de surfaces d'assolement, le cas échéant
- Thème sensible (zone agricole, considérations politiques, communes concernées, etc.)
- Au sujet du financement : l'Office fédéral de la justice participe aux coûts de construction imputables.
- Les cantons concordataires sont : l'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Lucerne, Obwald, Nidwald, Schwyz, Soleure, Uri et Zoug, signataires du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures.

Études de base

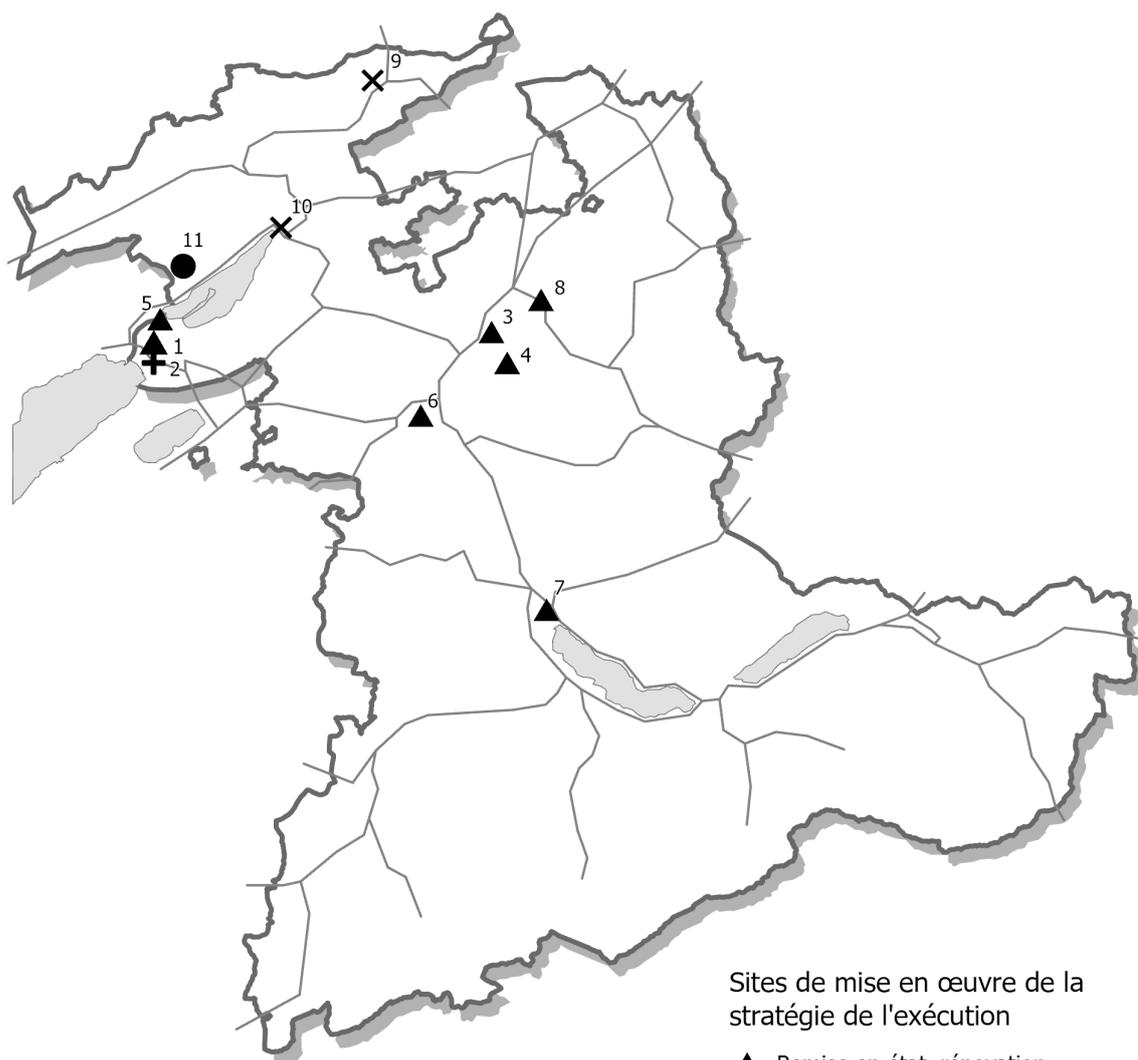
Stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032

Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire – scénario de mise en œuvre stratégique

Indications pour le controlling

Classement en zone à bâtir ou changement d'affectation

Sites de mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032



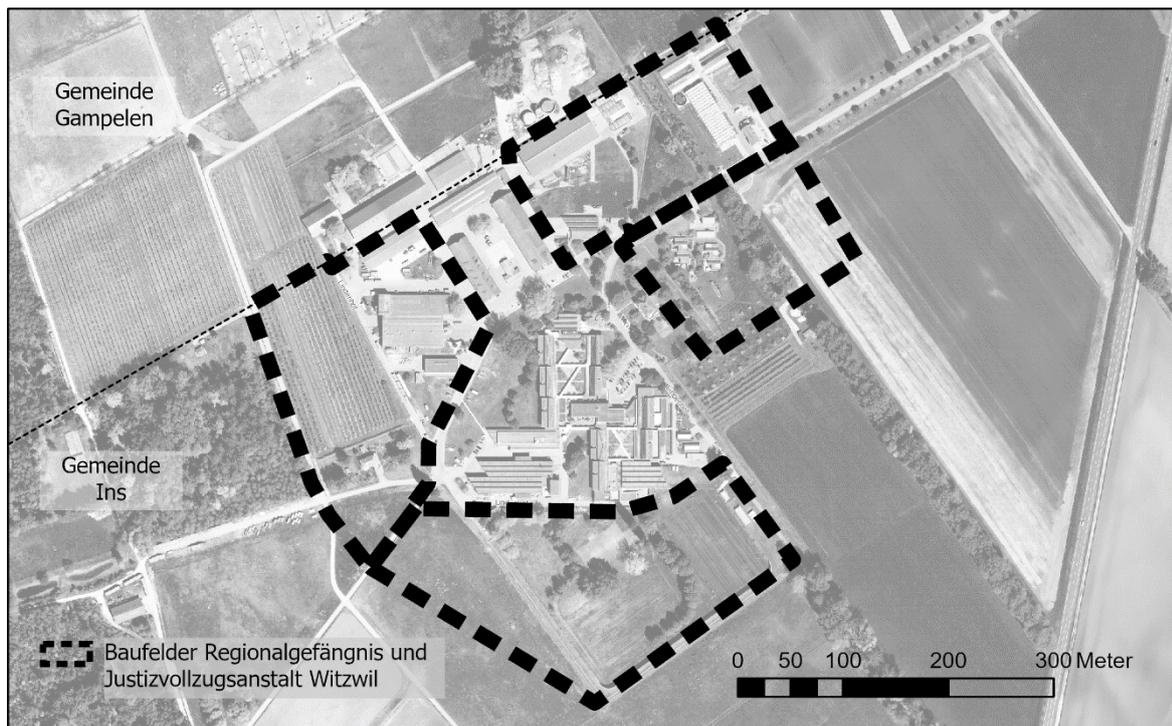
Sites de mise en œuvre de la stratégie de l'exécution

- ▲ Remise en état, rénovation
- Réaffectation
- ⊕ Projet de nouvelle
- ✕ Fermeture

N°	Site	Forme d'exécution judiciaire	Besoin de modification	Nombre de places	PPD	État de la coordination
1	EP Witzwil actuel	Exécution des peines en milieu ouvert	Rénovation intégrale	180	Non	
2	Nouveau complexe EP+PR de Witzwil	Détention provisoire, détention pour des motifs de sûreté et exécution des peines en milieu fermé	Construction d'une nouvelle infrastructure à Witzwil	250	Oui	CR
3	EP Hindelbank	Détention de femmes	Rénovation intégrale	107	Oui	CR
4	EP Thorberg	Exécution des peines en milieu fermé	Aménagements, remise en état	130	Non	
5	Centre de St-Jean	Exécution des mesures en milieu fermé	Rénovation intégrale	80	Non	
6	PR Berne	Exécution des peines en milieu fermé (peines de courte durée)	Aménagements, remise en état	70	Non	
7	PR Thoune	Exécution des peines en milieu fermé (peines de courte durée)	Aménagements, remise en état	74	Non	
8	PR Berthoud	Détention provisoire et détention pour des motifs de sûreté	Remise en état	100	Non	
9	PR Moutier	Détention administrative	Fermeture	28	Non	
10	PR Bienne	Détention provisoire et détention pour des motifs de sûreté	Fermeture	44	Non	
11	Prêles	Détention administrative	Réaffectation	80	Oui	CC

Légende : PPD = pertinence pour le plan directeur ; CR = coordination réglée ; CC = coordination en cours ; IP = information préalable

Nouveau complexe pénitentiaire de Witzwil : prison régionale et établissement pénitentiaire (coordination réglée)

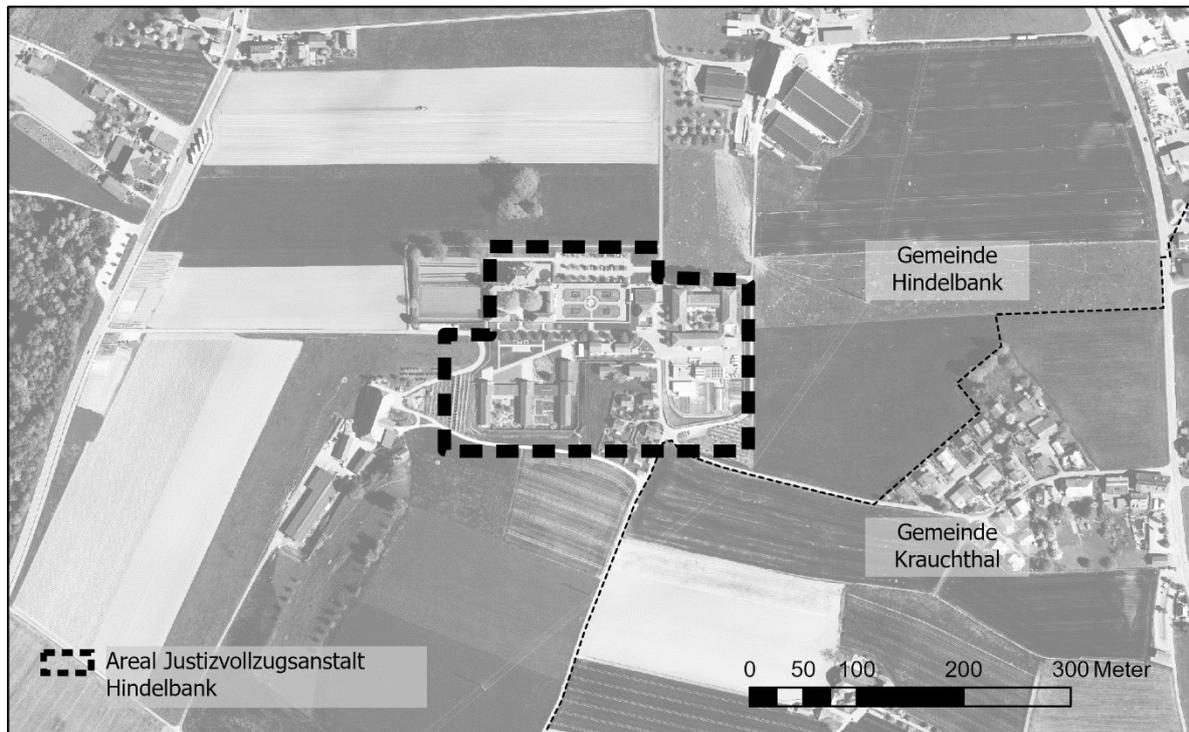


Parcelles constructibles potentielles à l'intérieur de la zone à bâtir (ZUP) de l'EP Witzwil

Grandes lignes du projet :

- Le nouveau complexe pénitentiaire de Witzwil (prison régionale et établissement pénitentiaire) sera construit sur une seule parcelle constructible ou, le cas échéant, sur deux parcelles.
- Les bâtiments agricoles existants doivent être partiellement relocalisés sur le site dans le cadre de la planification globale.
- Les quartiers d'habitation et bâtiments administratifs récemment rénovés de l'actuel EP Witzwil se trouvent en dehors des parcelles constructibles potentielles.

Rénovation intégrale de l'établissement pénitentiaire de Hindelbank (coordination réglée)



Remaniement parcellaire de l'EP Hindelbank

Grandes lignes du projet :

- La rénovation intégrale de l'établissement pénitentiaire de Hindelbank s'effectuera par étapes et consistera pour l'essentiel à construire de nouveaux bâtiments en remplacement des anciens. Le château historique et ses jardins seront conservés et intégrés au nouveau complexe. Le parc de bâtiments actuel sera restructuré en vue de promouvoir un développement viable et durable du site.
- Pour réaliser le projet et répondre aux futures exigences en matière de sécurité, il faudra procéder à des remaniements parcellaires de la zone à bâtir (ZUP) qui nécessiteront une rectification des limites de parcelles avec les communes de Hindelbank et de Krauchthal.
- Le remaniement devra se faire de manière aussi neutre que possible en termes de surface et tenir compte des directives relatives à la gestion des zones agricoles, des sites caractéristiques et des surfaces d'assolement.
- Afin d'assurer la future desserte routière et de mieux répondre aux exigences accrues des piétons et des cyclistes en matière de sécurité, une réflexion sera menée sur la possibilité d'aménager le Schlossweg selon les normes en vigueur dans le cadre de la rénovation. L'adaptation du périmètre du site sera par ailleurs l'occasion de déplacer la route communale dans les secteurs sud et ouest.

Nouveau site de détention administrative, projet de transformation du foyer à Prêles (coordination en cours)

- Le plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire prévoit la recherche d'un nouveau site de détention administrative.
- Le rattachement de la ville de Moutier au canton du Jura (en 2026) se traduit, concrètement, par la perte des 28 places de détention administrative que compte la prison régionale de Moutier, capacités qui devront être relocalisées dans le canton de Berne.
- D'après les premières études préliminaires, le site de l'ancien foyer d'éducation de Prêles s'avère approprié.
- Il s'agit désormais d'y mettre en œuvre les démarches relatives au droit des constructions et de l'aménagement du territoire pour la réalisation du projet (révision de la planification locale, procédure des plans d'affectation).